



14ème législature

Question N° : 4297	De M. Gérald Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Rubrique >sports	Tête d'analyse >manifestations sportives	Analyse > aides de l'État. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/09/2012 Réponse publiée au JO le : 12/02/2013 page : 1640 Date de renouvellement : 29/01/2013		

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les investissements de l'État pour l'Euro 2016. Lors de son audition du 17 juillet 2012 devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation, elle a affirmé que la participation de l'État à de grandes manifestations internationales ne doit pas se limiter à la construction de grandes infrastructures. Elle a poursuivi en indiquant que l'État devait « exiger un retour concret pour le sport en général - pas seulement le football - et nos territoires ». Il souhaiterait savoir dans quelle mesure l'État peut solliciter ce retour sur investissement, quelles mesures devront être mises en place et dans quelle proportion.

Texte de la réponse

Après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, l'Euro est le troisième événement sportif international en termes d'audience. C'est une chance et une belle opportunité pour la France. Le sport ne se réduit toutefois pas à de la compétition, c'est un outil de cohésion sociale, de bien-être et de lutte contre les inégalités. La ministre chargée des sports veillera à ce qu'un véritable projet de société soit porté conjointement avec les organisateurs de l'Euro 2016, allant bien au-delà de la qualité d'une compétition sportive et de l'amélioration des infrastructures des clubs professionnels. Les villes hôtes, les collectivités territoriales sont en train de concevoir des projets autour de cet événement, la Fédération française de football et l'ensemble de ses organes déconcentrés seront mobilisés. L'intérêt touristique et économique d'une telle compétition n'est pas à démontrer. C'est pourquoi la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a engagé, en lien avec la ministre en charge du tourisme, un travail en amont, afin d'optimiser les retombées touristiques. L'Euro 2016 est un projet d'intérêt public pour la France. Elle saura être un hôte de qualité.